

Séance du Conseil Communal de la Commune de Sainte-Ode du 22 juin 2020

PRESENTS : Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente  
Pierre PIRARD, Bourgmestre,  
Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON, ~~Catherine POOS-SIMON~~, Echevins ;  
Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;  
TANGHE, DESSE, ZABUS, NICKS-LEBAILLY, MACOIR Conseillers communaux ;  
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

### CORONAVIRUS

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la décision du collège relative à l'achat de

- 3000 masques chez le fournisseur Alphapro Management de Chaîneux aux prix de 2,1624 €/pc TVA comprise
- tout produit et matériel utiles à la lutte contre la propagation du virus.

L'intervention du SPW dans l'acquisition de ces masques se monte à 5110 €.

Il arrête également à l'unanimité la réduction de 5 € pour l'exercice 2020 du montant de la redevance pour les plaines de vacances.

### NOMS DE RUE

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la création d'un nouveau nom de rue, à savoir « La route des champs », à Renuamont. La délibération y relative sera envoyée à la Commission de Toponymie pour avis.

### FINANCES

Le Conseil communal approuve par 8 voix pour et 1 abstention (MACOIR) la décision de principe du Collège communal de vendre les 2 camions Mercedes et Man et d'en racheter un nouveau de type double pont porte conteneur. Une inscription de la dépense et de son moyen de financement sera prévue au budget extraordinaire de l'exercice 2020 / 2021.

Il décide à l'unanimité de marquer son accord sur l'acquisition de la parcelle cadastrée Sainte-Ode, 1<sup>ère</sup> division – Amberloup, section C, n° 255 E et sur les conditions reprises dans le projet d'acte d'acquisition d'immeubles rédigé par le Comité d'Acquisition d'Immeubles.

### LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil communal décide à l'unanimité, si besoin est, d'ester en justice pour trancher les litiges relatifs à l'occupation des logements de transit et charge le Collège de procéder à la désignation d'un avocat.

Il décide également à l'unanimité de revoir les modèles

- de convention de mise à disposition à titre précaire des logements de transit
- de conditions de location du presbytère de Lavacherie

afin d'adapter le montant des charges locatives.

### ENSEIGNEMENT

Dans le cadre de l'aide spécifique aux directions (plans de pilotage), le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'annexe 1 et la convention instituant le partenariat entre les 3 écoles de Lavacherie – Sprimont, Rechrival et Tillet.

### ENVIRONNEMENT

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la décision du Collège communal

- De ne pas donner son consentement et donc de refuser tout enfouissement lié au projet d'enfouissement de déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie, soumis à l'enquête publique de l'Organisme National des Déchets RADIOactifs et des matières Fissiles enrichies (ONDRAF) sur le territoire de la Commune de Sainte-Ode ou de toute autre localisation qui pourrait avoir une incidence sur celui-ci ;
- De communiquer à l'ONDRAF, conformément aux modalités fixées pour l'enquête, cette décision avant le 13 juin 2020 ;
- De soumettre cette décision à l'approbation du Conseil communal dès sa prochaine séance.

### FABRIQUES D'EGLISE

Le Conseil communal arrête à l'unanimité / remet un avis favorable unanime sur les comptes des Fabriques d'Eglise pour l'exercice 2019 comme suit :

a) Houmont :

Recettes ordinaires totales	9 886,38
Dont une intervention communale ordinaire de (4 329,19=4/5)	6 111,32
Dépenses totales	10 434,54
Résultat comptable	3 229,76

b) Magerotte :

Recettes ordinaires totales	2 438,85 €
Dont une intervention communale ordinaire de	2 303,20 €
Dépenses totales	4 380,77 €
Résultat comptable	1 182,86 €

c) Roumont :

Recettes ordinaires totales	10 354,63
Dont intervention Sainte-Ode	3 908,48
Dépenses totales	8 379,14
Résultat comptable	7 855,74

d) Amberloup :

Recettes ordinaires totales	18 832,69
Dont une intervention communale ordinaire de	16 732,92
Dépenses totales	21 904,31
Résultat comptable	6 410,66

e) Tillet :

Recettes ordinaires totales	6 083,50
Dont une intervention communale ordinaire de	5 387,50
Dépenses totales	20 431,79
Résultat comptable	6 634,27

## ASSOCIATIONS

Le Conseil communal décide à l'unanimité

- a) de participer à concurrence de 272,25 € au financement des frais liés à l'action « Saisons des photos » de l'ASBL La grande forêt de Saint-Hubert et de la Haute Lesse
- b) d'octroyer un subside en espèces de 2 \* 2.500 € à l'asbl Centre Sportif pluricommunal de Tenneville pour les exercices 2018 et 2019. Par contre, vu le bénéfice dégagé pour l'exercice 2020, aucune intervention de la commune de Sainte-Ode ne sera déboursée.

## TOURISME

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association Européenne de la Route d'Artagnan. La cotisation annuelle est fixée à 1000 €. L'association introduira auprès du CGT une demande d'autorisation pour un balisage permanent. Le Conseil assurera localement la promotion de la Route d'Artagnan avec la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne en Ardenne ASBL. Enfin, le service travaux réalisera le balisage avec l'aide éventuelle d'associations locales.

## DEVOIR DE MEMOIRE

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'adhérer au réseau des « Bourgmestres pour la Paix » conformément aux conditions reprises dans le courrier de la Ville d'Ypres. La cotisation annuelle est fixée à 50 €.